

E2.1

THÉMATIQUE

Etat de conservation et fonctionnalité des habitats et des écosystèmes

SOUS-QUESTION

Quelles sont les caractéristiques et la situation des écosystèmes présents sur le territoire ?

QUESTION CLÉ

Quel est l'état de la biodiversité sur le territoire ?



PART DES SURFACES D'HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE EN SITES NATURA 2000 ÉVALUÉS EN BON ÉTAT DE CONSERVATION



Présentation

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de maintenir ou de rétablir dans un état de conservation favorable des sites naturels abritant des espèces et des habitats identifiés d'intérêt communautaire dans le cadre des directives européennes « Oiseaux » et « Habitats, Faune, Flore ». Ainsi, l'évaluation des habitats d'intérêt communautaire au sein des sites Natura 2000 permet de connaître l'état de conservation d'une partie des habitats naturels d'un territoire (*a priori* les plus remarquables).



Modalités de calcul

FORMULE DE CALCUL

$$\frac{\text{Surface des habitats d'intérêt communautaire en sites Natura 2000 évalués en bon état de conservation sur le territoire}}{\text{Surface totale des habitats d'intérêt communautaire en sites Natura 2000 évalués sur le territoire}} \times 100$$

MÉTHODOLOGIE ET DÉFINITIONS

L'indicateur s'appuie sur l'évaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire au niveau des sites Natura 2000, qui constitue une obligation au titre de l'article R.414-11 du Code de l'environnement. Ainsi, on entend par « évalué » un habitat d'intérêt communautaire se situant sur un site Natura 2000 dont le document d'objectifs (DOCOB) a été validé et comprend l'évaluation de son état de conservation. Pour renseigner l'indicateur, il s'agit d'identifier dans cette évaluation les surfaces des habitats d'intérêt communautaire pour lesquels l'évaluation du DOCOB a conclu à un état de conservation « bon » ou « favorable ».

TYPE DE RÉSULTATS

Les résultats peuvent être représentés sous la forme d'une courbe indiquant l'évolution de la valeur de l'indicateur sur une période donnée (pourcentage de surfaces d'habitats d'intérêt communautaire en site Natura 2000 en bon état de conservation). Elle peut s'accompagner d'éléments cartographiques pour spatialiser la répartition des habitats selon leur état de conservation.



Analyse et interprétation

VALEUR NATIONALE INDICATIVE

Selon les informations fournies par l'indicateur de l'Observatoire national de la biodiversité (ONB) « Surface d'habitats naturels en bon état », 28 % des surfaces d'habitats d'intérêt communautaire sont estimées en état « favorable » à l'échelle biogéographique en France métropolitaine sur la période 2007-2012.

Il convient cependant de ne pas chercher à comparer cette valeur avec celle qui est obtenue sur la base du calcul du présent indicateur. En effet :

- le périmètre du présent indicateur ne considère que les habitats d'intérêt communautaire à l'échelle des sites Natura 2000, dont les résultats de l'évaluation de l'état de conservation peuvent être connus à l'échelle d'une région.

- la valeur fournie par l'ONB correspond à l'évaluation de l'ensemble des habitats d'intérêt communautaire à l'échelle biogéographique, qui ne coïncide pas avec l'échelle de la région administrative. Cette valeur est par ailleurs pondérée par les surfaces d'habitats estimées dans les sites Natura 2000.

En outre, les méthodes d'évaluation et les catégories d'état de conservation diffèrent : elles sont communes à l'ensemble des Etats-membres de l'Union européenne pour l'évaluation à l'échelle biogéographique, alors qu'il n'existe pas de nomenclature établie pour l'évaluation à l'échelle des sites.

CLÉS POUR L'INTERPRÉTATION

Une augmentation de la valeur de l'indicateur signale qu'une proportion plus importante des habitats d'intérêt communautaire sur les sites Natura 2000 évalués se trouve dans un état de conservation estimé comme « favorable » ou « bon ».

POINTS DE VIGILANCE / MARGE D'AMÉLIORATION

- **Vigilance sur le périmètre pris en compte**

Cet indicateur se focalise sur une partie des habitats naturels du territoire qui sont les habitats d'intérêt communautaire au sein des sites Natura 2000. De plus, l'indicateur ne porte que sur les sites Natura 2000 qui ont effectivement fait l'objet d'une évaluation de leur état de conservation dans un DOCOB validé. Par conséquent, il ne traduit que l'état de conservation d'une partie des habitats du territoire.

Lorsque des données existent sur l'état de conservation d'habitats en dehors du zonage Natura 2000, elles peuvent compléter utilement cet indicateur. De plus, il est intéressant d'indiquer la superficie que représentent les sites évalués par rapport à la superficie de l'ensemble des sites Natura 2000.

- **Limites d'interprétation des résultats**

Dans l'interprétation des résultats chiffrés à l'échelle régionale, une augmentation de la part des habitats d'intérêt communautaire en sites Natura 2000 en bon état de conservation ne permet pas de conclure à une amélioration de l'état de conservation des habitats en général sur le territoire, ceux-ci étant d'autant plus susceptibles d'être vulnérables à des pressions en dehors des sites Natura 2000 (notamment l'artificialisation).

De plus, conformément à l'indication de l'ONB pour l'indicateur « *Etat de conservation des habitats naturels* », il convient de distinguer une amélioration de l'état de conservation due à l'efficacité des mesures de protection, de celle due à une amélioration des connaissances (qualité et quantité de données disponibles).

Enfin, la validité des résultats pourrait être augmentée par une cartographie précise des habitats, par exemple à travers le programme de Cartographie nationale des habitats terrestres (CarHAB), limitant le recours aux avis d'experts.

- **Amélioration des méthodes mobilisées**

Il convient de souligner l'hétérogénéité des méthodes employées pour l'évaluation de l'état de conservation des habitats à l'échelle des sites, celles-ci pouvant même être inconnues, c'est-à-dire non précisées dans le DOCOB. Des méthodes standardisées à l'échelle française, en vue de l'évaluation au niveau des sites, sont progressivement mises en place pour chaque type d'habitat (forestiers, marins, dunaires non boisés, agropastoraux, humides et aquatiques, lagunes...) par le Service du Patrimoine Naturel (SPN) du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN). L'utilisation de ces méthodes devrait permettre d'améliorer la qualité des évaluations. Trois critères d'évaluation sont généralement pris en compte : (i) la structure et le fonctionnement de l'habitat, (ii) les altérations qu'il subit, (iii) les évolutions de sa surface au sein du site. L'état de conservation des habitats à l'échelle des sites résulte de la comparaison entre l'état observé et un état favorable théorique. L'évaluation permet d'aboutir au classement des habitats d'intérêt communautaire en sites Natura 2000 selon trois catégories : état dégradé, état altéré, et état bon. Pour plus d'informations, il est possible de se référer à l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN).

Par ailleurs, le déploiement de la méthodologie « Liste rouge des écosystèmes » par l'UICN devrait permettre d'améliorer la connaissance autour de l'état de conservation des écosystèmes. Cet indicateur pourra donc évoluer au-delà des habitats naturels d'intérêt communautaire.

Informations complémentaires

Liens avec d'autres indicateurs du jeu UICN France

- E1 – Part des habitats nationaux présents sur le territoire régional
- E3 – Mesure de l'état de la fragmentation des espaces naturels du territoire régional
- R7 – Part de la surface régionale couverte par des aires protégées
- R8 – Nombre de projets en faveur des continuités écologiques

Indicateur(s) et jeu(x) de référence

- Observatoire national de la biodiversité (ONB) : Surface d'habitats naturels en bon état

Références

Se référer à la bibliographie dans le *Guide pratique*

